



AVIS DE PROMULGATION REGLEMENT # 539-2023

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée directrice générale par intérim de la municipalité que, lors de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de La Guadeloupe tenue le 10 juillet 2023, le conseil de cette municipalité a adopté le règlement no. 539-2023

Règlement 539-2023 :

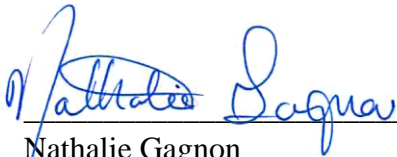
- **Décrétant les normes relatives à l'usage de l'eau potable**
- **Abrogeant et remplaçant tout règlement municipal antérieur adopté en semblable matière, notamment les règlements no 219-1992, 235-1992, 302-1997 et tout règlement relatif à l'usage de l'eau potable**

Ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi comme suit :

- 1 - Avis de motion : 12 juin 2023
- 2 - Dépôt du projet de règlement : 12 juin 2023
- 3 - Adoption du règlement : 10 juillet 2023
- 4- Avis de promulgation : 20 juillet 2023

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à La Guadeloupe ce 20^e jour de juillet 2023

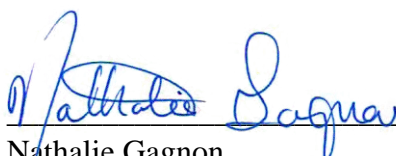


Nathalie Gagnon
Directrice générale par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nathalie Gagnon, directrice générale par intérim de la Municipalité de La Guadeloupe, résidant au 573, 10^e rue Est, La Guadeloupe G0M 1G0, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant, deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil municipal entre 13 h et 16 h de l'après-midi, le 20 juillet 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 20^e jour de juillet 2023



Nathalie Gagnon
Directrice générale par intérim